Appel à projets « Cross Disciplinary Programs »
Année 2026

COMPTE-RENDU DES ETAPES DE L'AàP ET RESTITUTION DES TRAVAUX DU COMITE

Le présent document a pour objectif de présenter le déroulement des étapes de traitement des dossiers soumis dans le cadre de l'appel à projets Cross Disciplinary Programs (CDP), du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt à la labellisation des projets.

Il rend compte aux porteurs de projet et à la communauté scientifique des travaux du comité et présente une restitution des étapes liées à l'évaluation des propositions et à leur sélection.

L'appel à projets CDP est financé sur le budget de l'IdEx UGA.

Pour mener à bien ses travaux, le comité s'est appuyé sur la « charte de bonne conduite pour la mise en œuvre d'un appel à projets initié par l'Université Grenoble Alpes » approuvée par le conseil d'administration de l'UGA en date du 11 octobre 2021.

Philippe Roux
Président du comité CDP

Points abordés :

- Rappel des objectifs de l'appel à projets CDP 2026.
- Composition et fonctionnement du comité.
- Soumission des projets.
- Évaluation des projets.
- Pré-sélection des projets.
- Audition des projets.
- Sélection des projets.
- Labellisation des projets.
- Traitement des questions de déontologie et de liens d'intérêt.
- Retour aux porteurs.
- Publication des résultats.

Liste des annexes :

Annexe 1 - Composition du comité.
Annexe 2 - Règles de traitement des liens d'intérêt.
Annexe 3 - Liste des projets retenus et non retenus.

Documents de référence :

Cahier des charges de l'appel à projets CDP 2026.
Charte de bonne conduite pour la mise en œuvre d'un appel à projets initié par l'UGA du 11 octobre 2021.

Compte-rendu des étapes de sélection des projets et restitution des travaux du comité

Rappel des objectifs de l'appel à projets CDP 2026

L'appel à projets CDP a pour ambition de structurer des communautés scientifiques interdisciplinaires et inter-laboratoires et vise à fournir les moyens humains, scientifiques, techniques et administratifs permettant de construire ces communautés. Il s'articule autour de deux volets :

- L'un destiné à faire émerger de nouvelles communautés scientifiques interdisciplinaires ;
- L'autre visant à accompagner la prolongation des CDP labellisés en 2022, afin de consolider leurs actions, d'inscrire leur développement dans la durée et de déployer une dynamique pérenne.

L'appel s'adresse à l'ensemble de la communauté scientifique et académique (chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés) de l'UGA, sans restriction en termes de disciplines ou de méthodologie. L'appel est ainsi accessible à toutes les unités de recherche de l'UGA, y compris les instituts de la DRT du CEA Grenoble.

Les financements sont accordés sur projets.

Composition et fonctionnement du comité

- **Composition du comité (cf. annexe 1)**

Le comité était composé des membres de la vice-présidence recherche et innovation élargie, incluant notamment un représentant de la direction de chaque pôle de recherche. Le comité était présidé par le vice-président recherche de l'UGA, Philippe Roux.

La Commission recherche du CAc a désigné deux observateurs pour suivre le déroulement des travaux du comité au regard du seul traitement des liens d'intérêt et des questions de déontologie, selon les modalités de la charte de l'UGA.

- **Fonctionnement du comité**

Le comité s'est conformé aux règles et obligations en matière de confidentialité et de déontologie définies dans la charte de bonne conduite de l'UGA. Ces points font l'objet d'un paragraphe distinct en fin de document.

Les séances se sont tenues en présence des seuls membres et les débats sont couverts par une obligation de confidentialité.

Dès sa constitution, le comité n'est pas intervenu au titre de l'accompagnement des porteurs dans le montage de leur projet.

Le comité du 1er juin 2026 a statué sur les modalités de vote applicables à l'ensemble de la procédure de sélection : décisions prises à la majorité des suffrages exprimés, non-prise en compte des votes blancs et nuls, voix prépondérante du président en cas de partage des voix et possibilité de recourir à un vote à bulletin secret à la demande d'un membre.

Soumission des projets

Pour préparer l'étape de soumission, un appel à manifestations d'intérêt (AMI) a été lancé le 5 septembre 2025 avec une date de dépôt des intentions de projets initialement fixée au 6 octobre puis repoussée 14 octobre 2025 à 12h00. Cette étape visait à favoriser l'accompagnement des porteurs dans le montage de leurs projets.

Des demi-journées de présentation des manifestations d'intérêt ont été organisées les 22 et 23 octobre 2025 après-midi en présence des membres de la vice-présidence recherche et innovation élargie aux pôles de recherche. Les auditions étaient publiques et ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique. Une large place a été laissée aux échanges avec les porteurs afin de les aider dans la construction et le montage de leurs projets et, le cas échéant, de favoriser l'émergence de nouvelles collaborations.

L'intention de projet et l'audition ne constituaient pas des prérequis au dépôt définitif d'un projet. Aucune pré-sélection n'a été effectuée au stade de l'AMI. Un retour a été adressé aux porteurs des intentions de projets le 5 novembre 2025.

L'appel à projets définitif a été diffusé le 5 décembre 2025 avec une date de soumission des projets fixée au 2 mars 2026 à 12h00. Les formulaires et annexes à verser au dossier ont été publiés le 16 décembre 2025. Les critères de l'appel étaient identiques à ceux annoncés dans le texte de l'AMI. La transmission préalable d'un résumé d'une page était requise avant le 24 février 2026 à 12h00.

- ► 27 intentions de projets déposées dans le cadre de l'AMI.
- ► 29 projets soumis dans le cadre de l'AàP pour un montant total demandé de 30 183 597 €, tous éligibles.

Évaluation des projets

L'évaluation des projets a été confiée à ESF-Science Connect. Chaque projet a été étudié par trois experts externes exerçant leur activité dans une structure hors du périmètre de l'UGA, et de préférence internationaux. Les experts ont été choisis pour leurs compétences dans les thématiques couvertes par les projets. Ils ont eu à disposition le cahier des charges de l'appel et toutes les pièces constitutives des dossiers déposées par les porteurs.

L'évaluation des experts a porté exclusivement sur les critères scientifiques définis dans le cahier des charges de l'appel, à savoir : qualité du projet, impact et implémentation. Les critères relatifs à la stratégie de l'UGA ont été appréciés par le comité.

Sur la base d'une fiche d'évaluation, les experts ont fourni un commentaire argumenté et attribué une appréciation sur chaque critère ainsi que sur le projet dans sa globalité, afin d'éclairer les choix du comité et de fournir un retour constructif aux porteurs de projet. Le rapport d'expertise devait également faire ressortir les principaux points forts, les points de vigilance et les axes d'amélioration du projet. Ces éléments étaient tous obligatoires. Les experts ont également été invités à formuler des questions à adresser aux porteurs lors des auditions.

Grille d'appréciation :

Excellent	The proposal successfully addresses all relevant aspects of the criterion in question. Any shortcomings are minor.
Very good	The proposal addresses the criterion well, although certain improvements are possible.
Good	While the proposal broadly addresses the criterion, there are significant weaknesses that would need correcting.
Poor	There are serious inherent weaknesses in relation to the criterion in question. The criterion is addressed in a cursory and unsatisfactory manner.
Not relevant	The proposal fails to address the criterion under examination or cannot be judged due to missing or incomplete information.

Rapport ESF sur les évaluations :

316 invitations envoyées, dont 44% de femmes et 55% d'hommes (1% non spécifiés).

87 experts ont participé à la réalisation des 87 évaluations, dont 41% de femmes et 59% d'hommes.

Origine des experts (31 pays différents), dont 57,4% issus des 8 pays suivants :

12,6%	Italie,	5,7%	Etats-Unis,
11,5%	Royaume-Uni,	4,6%	Inde,
6,9%	Allemagne et Australie	4,6%	Espagne et Afrique du Sud.

Etapes :

- Soumission des projets : 2 mars 2026.
- Transmission des dossiers à ESF : 6 mars 2026.
- Retour de ESF : 22 mai 2026.
- Transmission des fiches d'évaluation aux porteurs : 26 mai 2026.

Pré-sélection des projets

Le comité CDP s'est réuni le 1er juin 2026 afin de pré-sélectionner les projets en vue de leur audition. L'examen des projets a reposé sur les évaluations scientifiques des experts.

L'examen des projets s'est déroulé en trois temps. Chaque projet a été passé en revue dans un temps de discussion limité à cinq minutes. La discussion a été introduite par deux référents, qui ont présenté une synthèse des évaluations scientifiques, les points forts du projet et les éventuels points d'alerte. Après un court échange, le comité a procédé à une première catégorisation des projets : « à auditionner », « à discuter » ou « à ne pas auditionner ». Le comité a ensuite consolidé ces propositions et approfondi l'examen des dossiers en vue d'établir la liste des projets à auditionner.

La liste des projets à auditionner a été approuvée à l'unanimité.

► 22 projets pré-sélectionnés dont 14 nouveaux projets et 8 CDP 2022.

Audition des projets

Les auditions se sont déroulées les 16 et 17 juin 2026. Les porteurs disposaient d'un créneau de 30 minutes, dont 15 minutes de présentation et 15 minutes d'échanges avec le comité. L'objectif était d'apporter des éléments d'appréciation complémentaires aux expertises sous l'angle des critères de l'appel à projets, à savoir : contexte du projet, qualité, impact et implémentation, avec une justification des moyens demandés.

Les auditions étaient publiques et ouvertes à la communauté scientifique. Les questions ont été posées par les membres du comité et les réponses apportées en priorité par les porteurs, les autres membres du projet pouvant compléter avec des précisions si nécessaire.

► Entre 150 et 170 participants par jour ont assisté aux présentations des projets.

Sélection des projets

Le comité CDP s'est réuni les 22 et 23 juin 2026 afin d'établir une proposition de liste de projets à financer, assortie d'une proposition de répartition budgétaire pour les projets retenus. L'analyse des dossiers et les échanges avec les porteurs lors des auditions ont permis d'apprécier l'adéquation des projets aux critères scientifiques de l'appel, leur caractère interdisciplinaire, leur valeur ajoutée stratégique pour l'UGA, ainsi que leur contribution à la structuration des communautés et des thématiques scientifiques.

Cette analyse a conduit à une catégorisation indicative des projets (A, B, C), utilisée pour structurer les échanges du comité. Les travaux se sont déroulés selon une méthode analogue à la phase de pré-sélection : revue de chaque dossier avec un temps de discussion contraint, catégorisation indicative des projets, discussions par lot, puis élaboration progressive d'une liste de projets « à retenir » et « à ne pas retenir ». Les propositions ont ensuite été soumises au vote. En cas de divergence d'appréciation, le comité s'est appuyé sur les avis des experts et sur les éléments issus des auditions des porteurs.

L'examen des projets a été conduit successivement pour chacun des deux volets de l'appel. Les projets de poursuite des CDP 2022 ont été examinés lors de la séance du 22 juin 2026 et les nouveaux projets lors de la séance du 23 juin 2026. À l'issue de chaque session, le comité a arrêté une proposition de sélection des projets à financer. Il a ensuite travaillé sur les propositions de répartition des moyens financiers entre les projets.

Grille d'appréciation :

A : Le projet répond pleinement aux critères de l'appel. Les éventuelles réserves identifiées sont mineures et ne remettent pas en cause l'appréciation globale du projet au regard des objectifs de l'appel.

B : Le projet répond globalement aux critères de l'appel, mais certaines dimensions apparaissent insuffisamment démontrées ou appellent des éclaircissements complémentaires. Les réserves identifiées justifient une discussion approfondie du projet.

C : Le projet ne répond pas suffisamment aux critères de l'appel. Des réserves substantielles ont été identifiées sur un ou plusieurs critères et les éléments disponibles ne permettent pas de considérer que les objectifs de l'appel sont atteints de manière satisfaisante.

À l'issue des discussions, 11 projets ont été sélectionnés pour un montant total de 10 000 000 €, dont 7 nouveaux projets et 4 CDP 2022. Un projet a été placé en liste complémentaire sans proposition de financement.

Les observateurs ont veillé à la bonne application des règles de traitement des liens et à ce qu'aucune information complémentaire aux éléments contenus dans les dossiers ou discutés lors des auditions ne soit apportée lors des discussions.

Aucun lien d'intérêt supplémentaire n'a été détecté en cours de réunion.

Les propositions de sélection et d'attribution des moyens ont été adoptées à l'unanimité des 19 membres présents.

Les propositions du comité ont été soumises à l'avis du directoire élargi de l'UGA.

Documents à disposition des membres du comité :
- Pièces constitutives des projets déposés,
- Fiches individuelles d'évaluation des projets et synthèse des appréciations,
- Tableau récapitulatif des moyens demandés,
- Détail de la demande financière et des co-financements par projet,
- Supports de présentation utilisés lors des auditions,
- Tableau de traitement des liens d'intérêt.

Dates des réunions du comité et points traités :

13/03/2026 – Réunion du comité
- Rappel des modalités de l'appel à projets,
- Composition, rôle et obligations du comité,
- Point sur les projets déposés et les moyens demandés,
- Examen et traitement des liens d'intérêt,
- Validation de la liste des dossiers éligibles,
- Validation des prochaines étapes : calendrier et méthodologie.

01/06/2026 – Réunion du comité
- Traitement des nouveaux liens d'intérêt déclarés,
- Validation des modalités de vote du comité,
- Pré-sélection des dossiers en vue des auditions,
- Organisation des auditions et prochaines étapes.

22/06/2026 – Réunion du comité
- Traitement des derniers liens d'intérêt déclarés,
- Approbation de la méthode de travail du comité,
- Sélection des projets du volet « Poursuite des CDP 2022 ».

23/06/2026 – Réunion du comité
- Sélection des projets du volet « CDP 2026 »,
- Proposition d'attribution des moyens et votes finaux.

Labellisation des projets

Le 3 juillet 2026, le président du comité a présenté aux membres du directoire élargi de l'UGA le déroulement de l'appel à projets ainsi que les travaux menés par le comité, en particulier le processus d'évaluation et les modalités de sélection des projets. Il a ensuite présenté la proposition de sélection des projets et la proposition de répartition des moyens financiers. Il a rendu compte du traitement des questions de déontologie et de liens d'intérêt.

Les membres du directoire élargi de l'UGA ont respecté les règles en la matière, conformément à la charte de bonne conduite et selon les mêmes modalités de traitement que les membres du comité. Chaque membre a signé une charte de confidentialité et a rempli une fiche de déclaration de liens.

Le directoire élargi a approuvé à l'unanimité la proposition de sélection des projets, soit 11 projets en liste principale (7 CDP 2026 et 4 CDP 2022). Le financement du projet BOOT2 (CDP 2022), initialement placé en liste complémentaire, a été confirmé par le directoire élargi de l'UGA en sa séance du 22 septembre 2026. La liste des projets figure en annexe 3.

Le directoire élargi a ajusté la répartition financière proposée en appliquant une modulation homogène des financements au regard des montants demandés.

Les décisions ont été adoptées à la majorité.

- 12 projets labellisés pour un montant total de 10 661 000 €.
- Dont 7 nouveaux projets, 7 225 000 € attribués.
- Dont 5 pour la poursuite de CDP 2022, 3 436 000 € attribués.
- 17 projets non retenus.

Traitement des questions de déontologie et de liens d'intérêt

Conformément à la charte de bonne conduite de l'UGA, chaque membre du comité a signé une charte d'engagement et de confidentialité, sur la base du résumé des projets et de la liste des dossiers soumis. Dans un second temps, chaque membre a signé une déclaration de liens avec les projets déposés, y compris en l'absence de liens. En cas de situation susceptible de conduire à un conflit d'intérêt, le membre a été exclu du comité et remplacé dans sa fonction lorsque cela a été possible.

Il a été demandé à chaque membre de préciser si ses liens concernaient directement ses thématiques/sujets de recherche ou son équipe/département, notamment en cas d'implication de son laboratoire de rattachement dans le projet.

Conformément aux dispositions de la charte et « *pour permettre l'opérationnalité de l'appel à projets, les contraintes* [de la charte] *peuvent être modulées. Il peut notamment être tenu compte de la structuration en très gros laboratoires. Dans ce cas, la notion d'axe ou de département peut être prise en compte pour considérer les liens d'intérêt.* »

Les principes ci-après ont été proposés et approuvés par le comité du 13 mars 2026 dans les cas suivants et pour son propre fonctionnement :

Type de lien	Préconisation
En cas de lien lié à une fonction, en l'absence de collaboration/publication	Pas de lien
Membre du laboratoire impliqué, en l'absence de collaboration/publication	Pas de lien
Membre du laboratoire porteur, en l'absence de collaboration/publication	Pas de lien ou règle 1

Il s'agit de principes généraux, chaque situation a été examinée au cas par cas. Pour les autres situations, les règles de la charte de bonne conduite ont été appliquées.

La méthode de travail ci-après a été appliquée pour traiter les déclarations :

1. Passage en revue des liens déclarés.
2. Validation des déclarations conduisant à une absence de liens.
3. Analyse et validation des cas susceptibles de faire apparaître un lien d'intérêt.

Les déclarations ont été examinées et traitées à la réunion du comité du 13 mars 2026. Les déclarations complémentaires ont été traitées avant chaque début de réunion si nécessaire. Les règles de traitement ont été respectées conformément à la charte de bonne conduite sous la responsabilité des observateurs.

Chaque membre du directoire élargi de l'UGA a signé la charte d'engagement et de confidentialité et la déclaration de liens. La même méthode de traitement des liens a été appliquée en début de réunion.

Membres du comité :

- 104 déclarations de liens examinées dont 2 sans aucun lien déclaré.
- 52 cas concluant à une absence de lien.
- 36 cas relevant de la règle 1.
- 15 cas relevant de la règle 2.

Directoire élargi de l'UGA :

- 11 déclarations de liens examinées dont 7 sans aucun lien déclaré.
- 8 cas concluant à une absence de lien.
- 3 cas relevant de la règle 2.
- Aucun cas relevant de la règle 3.

Les règles de traitement des liens sont rappelées en annexe 2.

Retour aux porteurs

La notification aux porteurs a été envoyée le 6 juillet 2026. Le courrier comprend un avis synthétique justifiant de la décision de sélection ou de non-sélection du projet. Les porteurs du projet placé en juillet sur liste complémentaire ont été notifiés de sa labellisation le 16 septembre 2026. La présente note leur a également été communiquée dans un second temps.

Publication des résultats

Les résultats de l'appel à projets CDP 2026 sont rendus publics sur le site web de l'UGA ainsi que le présent compte-rendu.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 21 septembre 2026.

ANNEXE 1

Composition du comité CDP

Liste des membres

Philippe ROUX, Vice-Président Recherche UGA – Président du comité
Julie SORBA, Vice-Président Recherche SHS UGA
Nathalie GUYADER, Grenoble INP – UGA
Philippe MARIN, ENSAG – UGA
Myriam FERRO, CEA
Henri-Pierre CHARLES, CEA-DRT Grenoble
Christian BORDAS, CNRS
Homaira NAWABI, INSERM
Hidde DE JONG, Centre Inria de l'UGA
Björn REINEKING, INRAE
Joanna TIMMINS, Pôle de recherche CBS
Paolo MAISTRI, Pôle de recherche MSTIC
Cécile GAUTHERON, Pôle de recherche PAGE
Nadia EL KISSI, Pôle de recherche PEM
Amélie ARTIS, Pôle de recherche PSS
Agnès COUSSON, Pôle de recherche SHS
Frédérique LOISEAU, CSPM Faculté des Sciences
Michel OCCELLO, CSPM EUT
Pierre LEMONDE, Collège doctoral

Sciences Po Grenoble – UGA : aucun représentant désigné.

Observateurs

Thierry GALLAY
Claire ROME

ANNEXE 2

Règles de traitement des liens d'intérêt

Règle 1 Le membre :

- Assiste aux débats portant sur le projet concerné sans y participer sauf à la demande du président si ce dernier juge nécessaire que soit apporté un complément d'information,
- Ne participe pas aux votes individuels sur le projet,
- Participe aux votes collectifs sur les projets.

Point d'attention : en cas de sollicitation d'un membre, le président s'assure que l'information n'entraîne pas de rupture dans l'égalité de traitement des dossiers.

Règle 2 Le membre :

- N'assiste pas aux débats portant sur le projet concerné,
- Ne participe pas aux votes individuels sur le projet,
- Participe aux votes collectifs sur les projets.

Règle 3 Le membre ne peut pas siéger au comité.

Désignation du type de lien pour un projet à examiner	**Qui est concerné**	**Règle**
- Membre d'un laboratoire impliqué dans le projet, autre que le laboratoire du porteur ou d'un co-porteur du projet - Lien personnel ou professionnel proche avec un acteur socio-économique ou culturel impliqué dans le projet - Conflit professionnel ou de compétition directe avec tout acteur du projet. - Environnement professionnel proche, proximité avec le porteur ou un co-porteur.	Membre d'un comité ou d'une instance consultative	Règle 1
- Membre du laboratoire du porteur ou d'un co-porteur du projet. - Publications communes depuis moins de 3 ans ; co-encadrement d'un doctorant ou autre collaboration commune passée, en cours ou à venir avec le porteur du projet (dépôt de brevet commun ou co-portage de projet par exemple). - Conflit professionnel ou de compétition directe avec le porteur ou co-porteur.	Membre d'un comité ou d'une instance consultative	Règle 2
- Publications communes depuis moins de 5 ans ; co-encadrement d'un doctorant ou autre collaboration commune passée, en cours ou à venir avec le porteur du projet (dépôt de brevet commun ou co-portage de projet par exemple). - Conflit professionnel ou de compétition directe avec le porteur du projet.	Membre d'une instance décisionnaire	Règle 2
- Lien personnel ou conflit personnel avéré avec le porteur du projet. - Porteur, co-porteur, ou responsable d'un WP d'un projet soumis dans l'appel à projets CDP 2026.	Tout type de membre (comité, instance consultative ou décisionnaire)	Règle 3

ANNEXE 3

Sélection des projets CDP 2026

Directoire élargi de l'UGA du 3 juillet 2026

Projets labellisés

Titre du projet et co-porteurs	Montant attribué
Volet Poursuite des CDP 2022	
BOOT2 - roBOts for real wOrld interacTion second phase *Olivier AYCARD, Christine JEOFFRION*	661 000 €
DefiCO2 - CO2 valorization: a scientific and societal challenge *Vincent ARTERO, Véronique BLANDIN, Carole DUBOC, Thomas REVERDY*	696 000 €
MUSITOX2 - MUlti Résolution Simultanée et multimodalité en tomographie à rayons X Simultaneous Multi-Resolution and Multimodality in X-ray Tomography *Malika BASTIN-HAMMOU, Pierre LHUISSIER, Sabine ROLLAND DU ROSCOAT*	693 000 €
PowerAlps - Power Alps Institute *Laetitia GUILHOT, Romain GWOZIECKI, Jean-Luc SCHANEN*	690 000 €
SPORT PERF HEALTH 2.0 - Sport & Physical activity: Interdisciplinary structuring of research on performance and health factors *Aïna CHALABAEV, Samuel VERGES*	696 000 €
Volet CDP 2026	
ALPFAS - The PFAS issue: from risk characterization to levers to better protect the population *Christine BADUEL, Sarah DUCHE, Claire PHILIPPAT, Guy ROYAL*	1 024 000 €
ECOMATTER - Sustainable materials for energy *Lauréline LECARME, Pierre-Xavier THIVEL, Muriel VERON, Claire VILLEVIEILLE*	1 043 000 €
ESPACE – Space: A strategic lever for risk assessment and the governance of global issues *Jocelyn CHANUSSOT, Frédérique COHET, Estelle MORAUX, Thierry PELLARIN*	1 029 000 €
FOCUSIN³G - Focused Ultrasound and Innovations in Neurology, Neuro-Oncology and Neuro-Psychiatry in Grenoble *Jean-François ADAM, Bastien ARNAL, Olivier DETANTE, Estelle RAFFIN*	1 043 000 €
PARCELL - Paper and Cellulose Materials *Sébastien CARRET, Gaëlle DECHAMP, Isabelle DESLOGES, Arnaud MANTOUX*	1 000 000 €
Reboot - Towards less impactful, reliable, and high value-added automotive electronic systems *Blandine AGERON, Thierry BARON, Fanny DUFOSSE, Christelle GODIN*	1 043 000 €
SnowCosme - Snow as a living and transforming material *Hugues FRANCOIS, Catherine LAROSE, Eric MARECHAL, Jérémy PUISSANT*	1 043 000 €

Projets non retenus

Volet Poursuite des CDP 2022

- Grenoble-Neurotech - Neurotechnologies for functional rehabilitation, Tetiana AKSENOVA, Edwige BANO, Mircea POLOSAN, Blaise YVERT

- mHC-NG - my Health Companions Next Generation, Alexandre DELALLEAU, Julie FONTECAVE-JALLON, Fabienne MARTIN-JUCHAT
- PUNAISES-2 - Trajectoires et verrous des insectes alimentaires : analyse interdisciplinaire comparée Europe-Afrique, Christophe MOINARD
- S3IQuA - Sovereignty, Security, Sustainability: Interdisciplinarity for Quantum, Alastair ABBOTT, Amélie FAVREAU, Thierry MENISSIER

Volet CDP 2026

- 3D Snoop Neuro Dish - 3D sensor systems and data analysis to snoop 3D neuropathological tissue or cell cultures in a petri dish, Elodie ENGEL BIDAL, Fabien LANTE, Marco MACCARINI, Gaëlle OFFRANC-PIRET
- Alps in Resonance - Pushing the boundaries of magnetic resonance – transforming healthcare, energy and materials, Jérôme BOISBOUVIER, Salomé COJEAN, Gaël DE PAËPE, Bénédicte ELENA-HERRMANN
- CLIMED - CLimate science Impacts of pollution MEDicine personalized, Laurence BALICCO, Gilles BARONE-ROCHETTE, Sophie LAMBERT-LACROIX, Marion OUIDIR
- EcoIndus - Towards resillient and sustainable industrial ecosystems, Damien EVRARD, Laurence NIGAY, Nicolas VUILLERME, Dorsaf ZOUARI
- EDUCA2S - Education, Science and Society: Learning to Think About Tomorrow’s Challenges, Cécile NURRA, Nicolas PINSAULT
- IN-EXHALE - INtegrating EXposome into HeALth dEcision-making, Sébastien BAILLY, Valérie SIROUX, Carole TREIBICH
- NEXUS - Socio-ecological transformation-lab combining systemic and territorial approaches, Olivier GALLOT-LAVALLEE, Guillaume MANDIL, Claire REVOL
- PaCT - Patient-Based Outcomes in Transplantation: Defining meaning, improving follow-up and fostering innovation, Raphaële GERMI, Thomas JOUVE
- PAMPA - Peptides Anti-Microbiens et Propriétés Antibiotiques, Sandrine BOISSET, Victor DUARTE, Yoann ROUPIOZ, Yung-Sing WONG
- RANDIT - Rare Neuromuscular Diseases and Therapeutics, Nicolas AUMONIER, Hervé DUBOUCHAUD, Julien FAURE, Nicolas REYNOIRD
- SHM - Smart Health Monitor, Abdelkader ZEBDA, Cecile BETRY, Caroline POULET, Pascal MAILLEY
- SSTE - The Underground in the Energy Transition: Knowledge, Uses and Governance Re-examined, Xavier ARNAULD DE SARTRE, Pierre-Olivier GARCIA, Emilie JANOTS
- Wellness 3.0 - Preventive approaches for wellness versus curative approaches for illness, Emmanuel ABORD DE CHATILLON, Olivier LAVASTRE, Alexandre MOREAU-GAUDRY, Sandrine MULLER